

Les antibiotiques inutiles en cas de bronchite

Compte Test - 2012-12-20 16:23:00 - Vu sur pharmacie.ma

La bronchite est une infection causée par un virus. Elle se manifeste par une toux persistante, d'abord sèche, puis grasse, une sensation de brûlure dans la poitrine, une gêne pour respirer, et parfois de la fièvre.

Les autorités sanitaires de nombreux pays, y compris la France, déconseillent la prescription d'antibiotiques, inefficaces contre les virus, pour traiter ces maladies. Une étude parue jeudi dans le *Lancet infectious diseases*, est venue conforter cette position.

L'étude conduite entre novembre 2007 et avril 2010 dans 12 pays d'Europe, a concerné 2061 patients. Ces derniers ont reçu, au hasard, de l'amoxicilline pendant 7 jours ou un placebo. Les médecins ont relevé les symptômes au début du traitement, puis les patients ont rempli un questionnaire sur leur état de santé chaque jour.

Au final, il y avait peu de différences en termes de durée ou de sévérité des symptômes entre les deux groupes, y compris chez les patients de plus de 60 ans qui formaient un tiers des effectifs et chez qui le risque d'infection des voies respiratoires doit être pris au sérieux.

Pour le Pr Paul Little de l'université de Southampton, qui a conduit les travaux, cette étude montre que «donner des antibiotiques à des personnes dont on sait qu'elles n'ont pas de pneumonie ne sert à rien et peut même être contre-productif puisque le recours excessif à ces médicaments peut favoriser le développement de résistances. Sans compter les possibles effets secondaires inconfortables du traitement».

En cas de bronchite aiguë, la Haute autorité de santé suggère la prescription de médicaments pour supprimer les symptômes: des antitussifs contre la toux, et des antalgiques et des antipyrétiques contre la douleur et la fièvre.

Reste l'épineuse question des personnes atteintes de pneumonie ou de coqueluche, dont les symptômes sont proches de ceux de la bronchite et pour lesquelles un traitement antibiotique s'impose. Il est donc recommandé de consulter son médecin si les symptômes persistent pendant au-delà de trois semaines, en cas de forte fièvre ou d'expectorations sanglantes.